



Rapport de plantation 2013-2017

FLO
PALETTES
GROUPEMENT FLO

 **naudet**
Pépinières



PROJETS DEPUIS 2013

Saison 2013-2014

- *Louailles (72)*



Saison 2014-2015

- *Saint Saulge (58)*



Saison 2015-2016

- *Lachaux (03)*
- *Pleumartin (86)*
- *Colroy-la-Grande (88)*





PROJETS DEPUIS 2013

Saison 2016-2017

- *Cestas (33)*
- *Orange (84)*
- *Brix (50)*
- *Le Vicel (50)*
- *Lamballe (22)*



Louailles

→ Département : *Sarthe (72)*

→ Propriétaire : *Mme Nicole Thibault-Willekens*

→ Essences plantées : *Chêne sessile, Charme, Aulne glutineux, Alisier torminal*

→ Nombre de plants : *17 254*

→ Plantation en *Novembre 2013*





LOCALISATION DU PROJET

Louailles est une petite commune de 700 habitants située dans la Sarthe en Pays de la Loire, proche du Mans (50 km) et d'Angers (60 km)



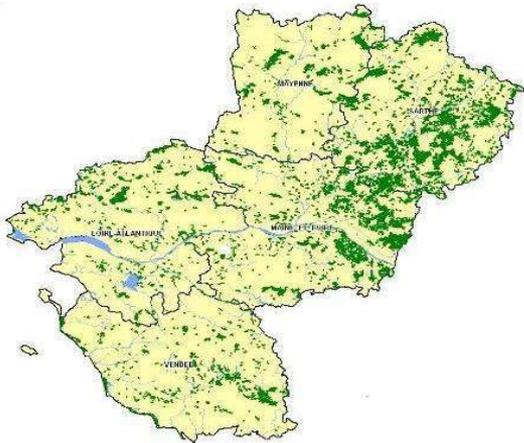


REGION PAYS DE LA LOIRE

Avec **325.000 ha**, les espaces boisés de la région Pays-de-la-Loire occupent **11% de la surface du territoire régional**. Ils sont, comme au niveau national, **en progression** depuis la seconde moitié du XXe siècle.

Cette **faible surface (comparée à la moyenne des régions françaises : 28,6%)** s'accompagne d'un fort **morcellement** de la propriété. Seuls les massifs domaniaux et quelques forêts privées situées à l'est de la région constituent de grandes étendues boisées.

Le domaine public forestier de la région Pays-de-la-Loire s'étend sur 42.200 ha. 10% de la surface boisée est géré par l'ONF. Essentiellement domaniale, il comporte des **massifs prestigieux tels que Bercé**. Les forêts communales, départementales et régionales n'occupent qu'une surface minime.



LA SARTHE

87 % de la forêt Sathoise est privée la dimension des propriétés est très variable, avec une moyenne de **3 hectares par propriétaire**. Par conséquent peu d'entre eux vivent de leur forêt. L'ONF gère les grands **massifs forestiers domaniaux, tels que Bercé, Perseigne et Sillé-le-Guillaume**.

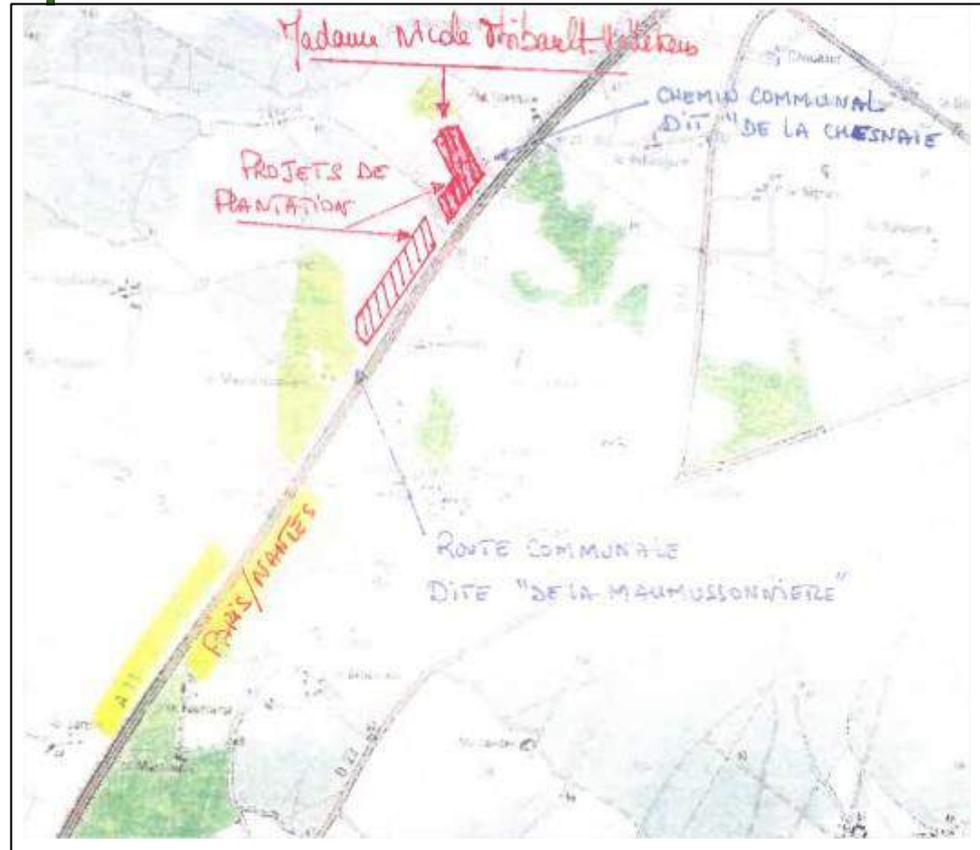
En Sarthe, il a une **majorité de feuillus, essentiellement le chêne (57% de la surface totale)**. Les peupliers, châtaigniers et autres feuillus **sont également bien représentés**. **Cependant une partie du sud du département présente de nombreuses essences de résineux telles que le pin maritime, le pin laricio et le douglas**.

La Sarthe est le département le plus boisé des Pays de la Loire : Entre plaine de Beauce, bocage normand et massif armoricain, la Sarthe territoire a conservé une trame bocagère malmenée par plusieurs vagues de remembrements et d'aménagements fonciers. Elle compte plus de **108 000 ha de surfaces boisées** ce qui en fait le département le plus boisé des Pays de la Loire.



Projet de plantation

- Type de plantation : boisement de deux parcelles de 9.13 hectares.
- Additionnalité du projet : L'objectif de ce boisement était de créer une forêt composée essentiellement de chênes sessiles ceci dans le but de :
 - développer la biodiversité : l'arbre sert de refuge aux espèces vivantes
 - Dépolluer les sols et cours d'eau
 - Stabiliser le sol et prévenir de l'érosion lors d'inondations
 - Renforcer le couvert végétal dans les couverts peu boisés
 - Maintenir et créer les emplois locaux ainsi que l'accueil du public





Projet de plantation





La plantation : Novembre 2013





Peu après... en 2014 :





Peu après... en 2014 :



Chêne



Charme



Et puis aujourd'hui, en 2016 :





Saint Saulge

→ Département : *Nièvre (58)*

→ Propriétaire : *GF du bois de Moussy Forgeotte et le GF du Bois de Franchy*

→ Essences plantées : *Sapin de Douglas, Mélèze, Cèdre de l'Atlas, Epicéa de Sitka*

→ Nombre de plants : *7 149*

→ Plantation en *Avril 2015*





LOCALISATION DU PROJET

Saint Saulge est une petite commune de 800 habitants située dans la Nièvre en Bourgogne, proche de Nevers (35 km) et de la Charité sur Loire (45 km)

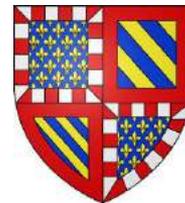




REGION BOURGOGNE

La Bourgogne est une vaste région forestière qui se classe aux premiers rangs pour ses surfaces en feuillus, particulièrement le **Chêne**, et ses surfaces en **Douglas**, essence résineuse d'implantation récente. La filière bois régionale s'adapte à l'exploitation et la transformation de volumes croissants des conifères arrivant à maturité. **Diversifiée, dynamique et créatrice d'emplois**, elle joue en outre un rôle de plus en plus reconnu par la société en matière d'environnement et de loisirs.

Avec près de **960 000 hectares de forêts**, la Bourgogne arrive au **sixième rang des régions françaises**. Plus de **30 % du territoire régional est ainsi consacré à la forêt** tandis que la France métropolitaine est boisée sur 27 % de sa surface. La forêt est inégalement répartie sur la Bourgogne au gré de conditions pédoclimatiques plus ou moins favorables. **Très présente sur la Montagne Bourguignonne ou le Morvan**, elle est beaucoup moins dense dans les plaines péri-morvandelles ou la dépression bressane. Elle subit des influences atlantiques à l'ouest de la région et plus continentales à l'est.



LA NIEVRE



...La Nièvre depuis plus de 4 siècles s'est forgée une **solide expérience dans le travail du bois**. La Nièvre voit se **développer sa chênaie** qui fait aujourd'hui du nivernais la **première réserve de chênes en France**. Cette valorisation de la forêt nivernaise coïncide avec une montée en puissance des besoins de Paris en bois de Chauffage. **Le Morvan durant près de 4 siècles, devient le principal fournisseur de bois de la capitale** acheminé vers Paris grâce à l'invention du « flottage à bûches perdues ».

Avec près de **225 000 ha de forêt**, le département de la Nièvre représente **un quart de la forêt totale bourguignonne** en majorité aux mains de la **propriété privée (67 % à l'échelle de la Bourgogne, 75 % concernant la Nièvre)**.

Avec près de **40 millions de m³ sur pied**, la Nièvre en Bourgogne se positionne parmi **les réserves forestières les plus importantes** au cœur de l'hexagone. Le département enregistre des **taux d'accroissement naturel importants (1,6 million de m³ /an)** le positionnant dans le peloton des départements où la forêt s'accroît le plus. Cette situation est principalement due à **l'importance de la forêt conifères** concentrée dans le Morvan la partie est du territoire



Projet de plantation

- Type de plantation : boisement de 8 parcelles sur un total de 4.65 hectares.
- Additionnalité du projet : L'objectif de ce boisement était de créer une forêt composée essentiellement de résineux ceci dans le but de :
 - Dépolluer les sols et cours d'eau
 - Stabiliser le sol et prévenir de l'érosion lors d'inondations
 - Renforcer le couvert végétal dans les couverts peu boisés
 - Investir dans les énergies renouvelables durablement
 - Maintenir et créer les emplois locaux ainsi que l'accueil du public





La plantation : Avril 2015





La plantation : Avril 2015





La plantation : Avril 2015





Et aujourd'hui, en 2016 :





Lachaux



→ Département : *Allier (03)*

→ Propriétaire : *Mme Fayet Jacqueline*

→ Essences plantées : *Sapin de Douglas
mycorhizé et Mélèze d'Europe*

→ Nombre de plants : *6 650*

→ Plantation en *Avril 2016*





LOCALISATION DU PROJET

Lachaux est une petite commune de 300 habitants située dans le Puy de Dôme en Auvergne, proche de Vichy(25 km).





REGION AUVERGNE

La forêt auvergnate est très largement **privée (86 % des forêts) : 210 000 propriétaires** privés pour une surface moyenne de 2,8 hectares..

Les **700 000 hectares de forêts (26,8 % du territoire régional)**, en font l'une des principales ressources naturelles de la région. **Les feuillus, en plaine et dans les vallées, et les résineux, plutôt en montagne,** sont représentés pratiquement à **égalité**. **Le chêne de l'emblématique forêt domaniale de Tronçais** est mondialement réputé. Le sapin, l'épicéa, le douglas, le mélèze et le pin sylvestre constituent la base de la forêt résineuse..

La **filière bois constitue un secteur économique bien développé en Auvergne qui mobilise 12 000 emplois**. En effet, la région concentre **2,8 % de l'emploi national pour la filière forêt-bois**, contre seulement 2,2 % pour l'ensemble des activités. Ancrée sur un massif forestier qui représente **un volume sur pied de 148 Mm3** et produit annuellement 5,8 Mm3 de bois, la filière forêt bois constitue un réservoir d'emploi notamment à travers le développement de la récolte de bois et de ses activités de transformation comme en témoigne par exemple l'augmentation constante de l'emploi dans la construction bois.

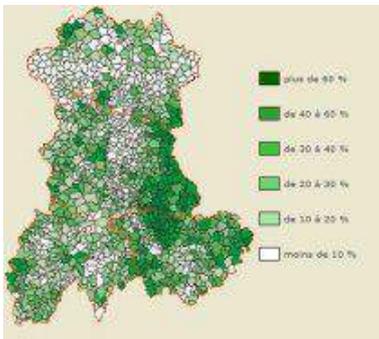
L'ALLIER

Dans le département de l'Allier, la forêt couvre **123 000 ha (soit 17% du territoire) essentiellement privée (96 000 ha) et essentiellement feuillue (98 000 ha dont 83 000 ha de chênaie)**.

A l'instar des autres départements auvergnats, **les forêts publiques représentent 20 %** de la surface forestière totale et sont réparties en 25 700 ha de forêts domaniales et 1 300 ha appartenant à des communes ou à des établissements publics. Ce sont ainsi 27 000 ha qui relèvent du régime forestier et dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts. Ces **forêts publiques se situent majoritairement dans la moitié Nord** du département sous forme de grands massifs feuillus tels que celui de **Tronçais**.

80 % des forêts du département appartiennent à 30 000 propriétaires privés (96 000 ha).

Le paysage forestier départemental se caractérise par une sectorisation Nord-Sud relativement prononcée avec des massifs forestiers de plaine à dominante feuillue au Nord et des forêts collinéennes à montagnardes résineuses au Sud. De la même façon, la superficie des propriétés du Nord est beaucoup plus importante (10 ha en moyenne) que la superficie des propriétés du Sud (2 ha en moyenne).





Projet de plantation

- Type de plantation : Reboisement après tempête de 2 parcelles acquises en 2012 de 5,78 hectares au total pour 6 650 plants
- Additionnalité du projet : suite à une tempête il était nécessaire de reboiser les parties abîmées et dévastées par les vents violents afin de recréer une surface boisée en bon état sanitaire avant que d'autres espèces ne viennent coloniser l'espace. Il est question également de retrouver une meilleure qualité du paysage, de recréer un puits de carbone, retrouver un couvert végétal équilibré ainsi qu'une diversité des espèces animales et végétales.



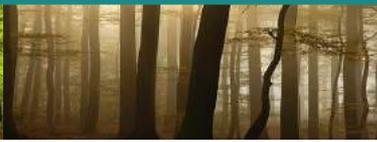
1ère parcelle avant plantation





2ème parcelle avant plantation





Nettoyage des parcelles et travail du sol





Photos après plantation





Photos après plantation





Pleumartin



→ Département : *Vienne (86)*

→ Propriétaire : *M. Robert Neaume - GF de la Mathurine*

→ Essences plantées : *Chêne sessile, Chêne rouge d'Amérique, Aulne glutineux, Erable sycomore, Mélèze hybride, Cèdre de l'Atlas, Sequoia, Pin sylvestre, Pin maritime, Pin à encens, Pin laricio de Corse, Sapin de Douglas*

→ Nombre de plants : *2 620*

→ Plantation en *Mars 2016*





LOCALISATION DU PROJET

Pleumartin est une petite commune de 1 200 habitants située dans la Vienne en Poitou-Charente, proche de Châtelleraut (20 km) et de Poitiers (50 km)





REGION POITOU-CHARENTE

Le domaine public forestier de la région Poitou-Charentes s'étend sur **36 000 ha**. **10% de la surface boisée est géré par l'ONF**. **Essentiellement domaniale**, il comporte des **massifs prestigieux** tels que **Chizé, Moulière, Aulnay et la Braconne**. **Le taux de boisement de 15% est inférieur à la moyenne française (28,6%)**. Avec 1,5 millions d'arbres plantés en 10 ans, la surface de la **forêt régionale est en constante augmentation**. Elle atteint désormais avec la **forêt privée 370.000 ha**.

Le domaine public boisé comprend :

- le patrimoine forestier de l'Etat pour une surface de 30.300 ha environ
- des forêts communales, départementales ou régionales, pour une surface de 3.000 ha environ
- des forêts appartenant aux établissements publics pour une surface de 1.500 ha environ
- des forêts appartenant à l'armée pour une surface de 1.200 ha environ
- auxquels s'ajoutent 77 km de côtes en Charente-Maritime, dans le cadre de la restauration des dunes, mission confiée à l'ONF par l'Etat.

La forêt picto-charentaise est essentiellement feuillue avec une **part prépondérante de chênes (62%), Pin maritimes (16%) et Châtaignier (6%)**.

LA VIENNE

Le département de la Vienne compte une superficie forestière de 112 723 hectares dont 7 761 de forêt publique et 104 962 de forêts privées.

Elle est constituée de **nombreuses forêts domaniales** :

- Forêt de Châtelleraut 532 ha Chênes sessiles et pédonculés, Hêtres, Châtaigniers
- Forêt de la Groie
- Forêt de la Guerche
- Forêt de Lussac
- Forêt de mareuil 612 ha Chênes sessiles, Hêtres, Pins sylvestres et maritimes
- Forêt de moulière 3 360 ha Chênes sessiles et pédonculés, Hêtres, Charmes Pins maritimes et sylvestres
- Forêt de Saint-Sauvant 804 ha Chênes sessiles, Châtaigniers, Hêtres
- Forêt de Scevolles 4 000 ha
- Forêt de Vouillé 1 500 ha Chênes rouvres, Hêtres, Pins





Projet de plantation

- Type de plantation : La création d'un arboretum à essences mixtes et variées sur 2 hectares de terrain.
- Additionnalité du projet : L'intérêt de l'arboretum est à la fois **scientifique** (il donne lieu à des études botaniques, dendrologiques...), **écologique** (constitution d'un patrimoine forestier par le reboisement et sauvegarde des essences menacées de disparition dans leur pays d'origine), **pédagogique** (le grand public y découvre des espèces magnifiques et souvent méconnues) et **paysager**.





Parcelle avant la plantation





Parcelle après la plantation





Parcelle après la plantation





Parcelle après la plantation





Colroy-la-Grande



→ Département : *Vosges (88)*

→ Propriétaire : *M. Thirion Philippe*

→ Essences plantées : *Sapin de Douglas et Epicéa commun*

→ Nombre de plants : *6 600*

→ Plantation en *Mai 2016*





LOCALISATION DU PROJET

Colroy-la-Grande est une petite commune de 1 200 habitants située dans les Vosges en Lorraine, proche de Strasbourg (70 km) et de Colmar (55 km)





REGION LORRAINE

En Lorraine, la forêt couvre **une superficie de 869 000 hectares**, dont 99% est destinée à la production. Le **taux de boisement de la région est de 37%**, il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 29,2%.

Avec **49%** de taux de boisement, le département des Vosges est le département le plus boisé de Lorraine, tandis que la Moselle est le département le moins boisé (29%).

Elle représente environ 5,3 % de la surface nationale de la forêt. Elle est le producteur d'un matériau qui alimente, sous ses diverses formes, l'ensemble des activités de la filière bois régionale.

La majeure fonction de la forêt Lorraine est une fonction de production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois pour l'énergie, dans le cadre d'une gestion durable, c'est-à-dire **soucieuse de la conservation de la biodiversité et du maintien des fonctions sociales**, en évitant toute évolution irréversible.

Deux régions naturelles se distinguent en Lorraine :

À chacune d'elles correspond un type de peuplement forestier : **Les plateaux calcaires, plaines et plateaux argileux** où dominent les peuplements forestiers feuillus (chênes, hêtres, charmes), et **La montagne vosgienne**, région où dominent les peuplements résineux (sapin, épicéa).



LES VOSGES

La **forêt couvre 48 % de la superficie des Vosges**, 3ème département le plus boisés de France. Il est le 1er en volume de bois produit.

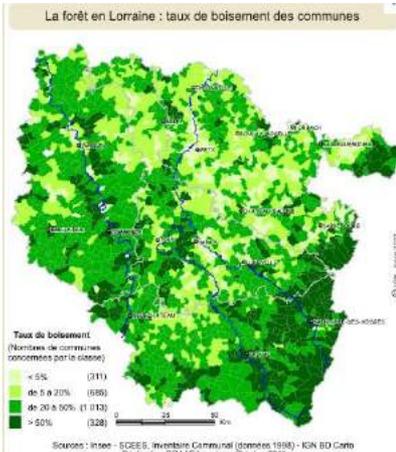
Les **Vosges** disposent de tous les savoir-faire pour développer son industrie du bois qui devient une filière complète. **Une forêt gérée durablement**, productive et riche en essence.

Le territoire vosgien de l'industrie du bois surnommé « la Wood Valley » se tourne vers les nouvelles technologies notamment le secteur de la scierie s'offre le label « Sélection Vosges ».

L'industrie du papier continue de charmer les écoliers (La Papeterie Clairefontaine d'ETIVAL). Les Vosges sont le 1er Département papetier français.

Le bois n'a pas fini de nous surprendre ... aussi de nombreux chercheurs du Campus fibres d'EPINAL travaillent déjà sur de nouvelles applications. Les Vosges offrent un panel complet de formation.

La construction bois œuvre vers une démarche environnementale : l'écoconstruction et l'éco-matériaux à l'horizon 2015. N'oubliez pas les métiers de l'art avec la lutherie de MIRECOURT, l'ameublement, la tonnellerie, l'emballage le conditionnement et les panneaux bois.





Projet de plantation

- Type de plantation : boisement de 6 600 plants : 3 300 Epicéas communs et 3 300 Sapins de douglas sur une parcelles de 4.5 hectares.
- Additionnalité du projet : L'objectif de ce boisement était de régénérer une forêt essentiellement en résineux étant donné qu'elle a été dévastée par la tempête de 1999 et que le nombre de semis était trop insuffisant pour permettre de régénérer la parcelle naturellement. La parcelle a été nettoyée suite au dépérissement* des arbres, il était nécessaire de reboiser afin de recréer une surface boisée en bon état sanitaire **avant que d'autres espèces ne viennent coloniser l'espace.**
- Il est question également de retrouver une **meilleure qualité du paysage**, de **recréer un puits de carbone**, **retrouver un couvert végétal** ainsi qu'une **diversité des espèces** animales et végétales.

* : Un dépérissement est un processus évolutif, faisant intervenir de multiples causes qui agissent en synergie. Il se traduit pour l'arbre par une perte de vitalité progressive et des mortalités d'organes pérennes (branches, rameaux notamment chez les feuillus) ou des pertes prématurées d'aiguilles chez les conifères. On observe alors un éclaircissement du houppier, conséquence d'une réduction de la masse foliaire. D'autres symptômes plus spécifiques (suintement, décollement d'écorce...) peuvent apparaître selon les facteurs en cause, notamment les facteurs biotiques. La mort d'un certain nombre d'arbres peut intervenir, mais pas de façon inéluctable

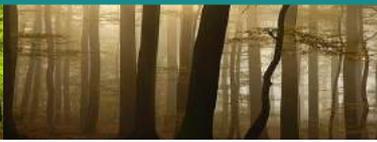


Photo de la plantation





Cestas et Saint Jean d'Illac



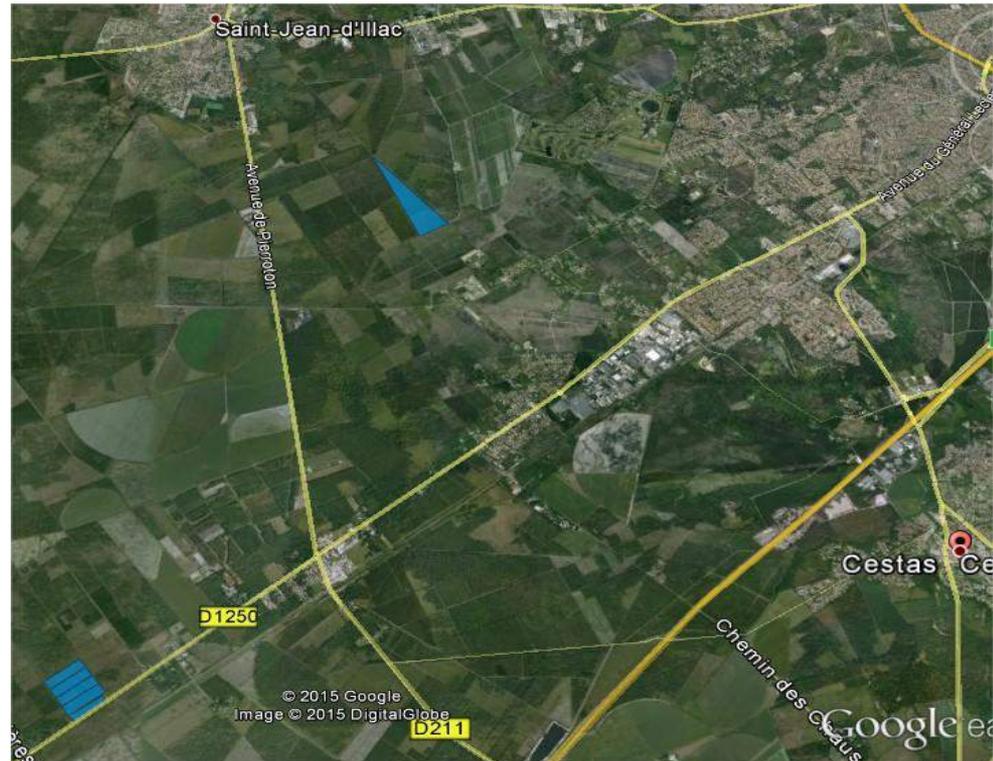
→ Département : *Gironde (33)*

→ Propriétaire : *M. Delest*

→ Essences plantées : *Pin maritime, Chêne rouge d'Amérique, Chêne, pédonculé et Bouleau commun*

→ Nombre de plants : *plantation de 21 650 plants*

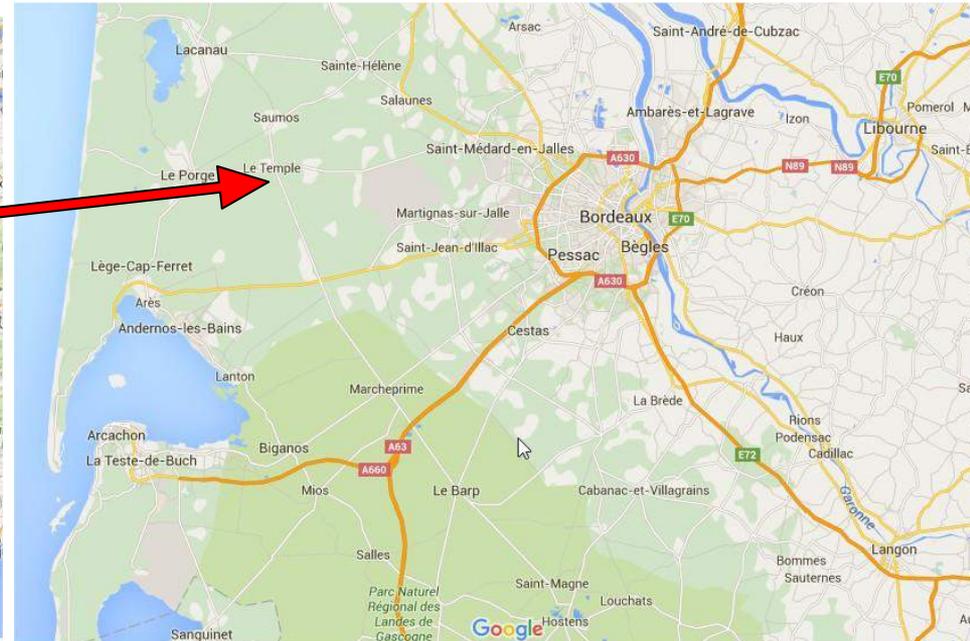
→ Plantation en *Mai 2016*





LOCALISATION DU PROJET

Cestas et Saint Jean d'Ilac sont des communes de 16 500 et de 7 300 habitants situées en Gironde en Aquitaine, proche de Bordeaux (17 km) et d'Arcachon (50 km) et en bordure d'une voie de grande circulation (D 1250)





Zone incendie au 26 juillet





REGION AQUITAINE



La forêt d'Aquitaine est composée de trois ensembles forestiers distincts :

- le **massif des Landes de Gascogne**, au centre de la région, sur les départements des Landes et de la Gironde, représentant près de 60 % des surfaces boisées de la région, débordant légèrement sur le Lot et Garonne, constitué par 1 million d'hectares à base de pin maritime,
- le **massif périgourdin**, au nord-est, à base de chêne et de châtaignier, parfois de pin maritime pur ou en mélange,
- le **massif pyrénéen**, au sud, à base de hêtre, de chêne et de quelques résineux,
- les **vallées fluviales**, orientées essentiellement est-ouest, telles celles de l'Isle, de la Dordogne, de la Garonne ou de l'Adour, sont des aires d'essences feuillues à croissance rapide, comme le peuplier ou l'acacia.

Le morcellement n'en est pas moins important, puisqu'on dénombre 90% de forêt privée pour 130 000 propriétaires détenant plus d'un hectare de forêt.

L'activité économique générée par la filière forêt-bois-papier en Aquitaine est comparable à celles des secteurs de l'aéronautique ou du vin de Bordeaux.



LA GIRONDE

La forêt couvre **466 000 ha** soit plus de **46 % de la superficie du département de la Gironde**. Elle comporte des milieux assez diversifiés :

- Des **forêts cultivées** : pinèdes essentiellement dans le massif des Landes de Gascogne, mais aussi peupleraies et Robiniers
- Des **forêts semi-naturelles** : chênaies et hêtraies implantées parfois depuis très longtemps, forêts dunaires le long du littoral, forêts de ravins ou forêts humides, mais aussi des milieux associés (landes, pelouses ou formations ligneuses basses, milieux humides et aquatiques) en fortes interactions avec les forêts voisines.

Cependant la région connaît quelques menaces :

- **Les tempêtes Martin et Klaus** : le massif landais a en effet été touché successivement par la tempête à deux reprises, sinistres auxquelles se sont ajoutées des attaques de chenilles processionnaires du Pin et de Scolytes, ce qui a endommagé le massif dans son ensemble sur des milliers d'hectares dont la moitié en Gironde.
- La forêt est également sous la menace permanente de **départs d'incendies** et les demandes d'autorisation de **défrichement** continuent de croître pour la mise en cultures céréalières dans le massif landais, pour l'urbanisation dans de nombreux villages, pour la construction d'infrastructures de transports (autoroutes et LGV)





Projet de plantation

- Type de plantation : Reboisement après incendie en 2015 sur 19 hectares (45 hectares de propriété : 5 parcelles à Cestas de 18,56 hectares et 1 à Saint Jean d'Ilac de 26,46 hectares)
- Additionnalité du projet : Suite à une incendie à proximité d'une grande ville, d'autoroutes et routes, il était nécessaire de reboiser les surfaces brûlées afin de recréer une surface boisée en bon état sanitaire avant que d'autres espèces ne viennent coloniser l'espace. Il est question également de retrouver une meilleure qualité du paysage, de recréer un puits de carbone, retrouver un couvert végétal équilibré ainsi qu'une diversité des espèces animales et végétales.



Parcelle avant la plantation





Parcelle avant la plantation





Parcelle pendant la plantation





Parcelle après la plantation





Orange



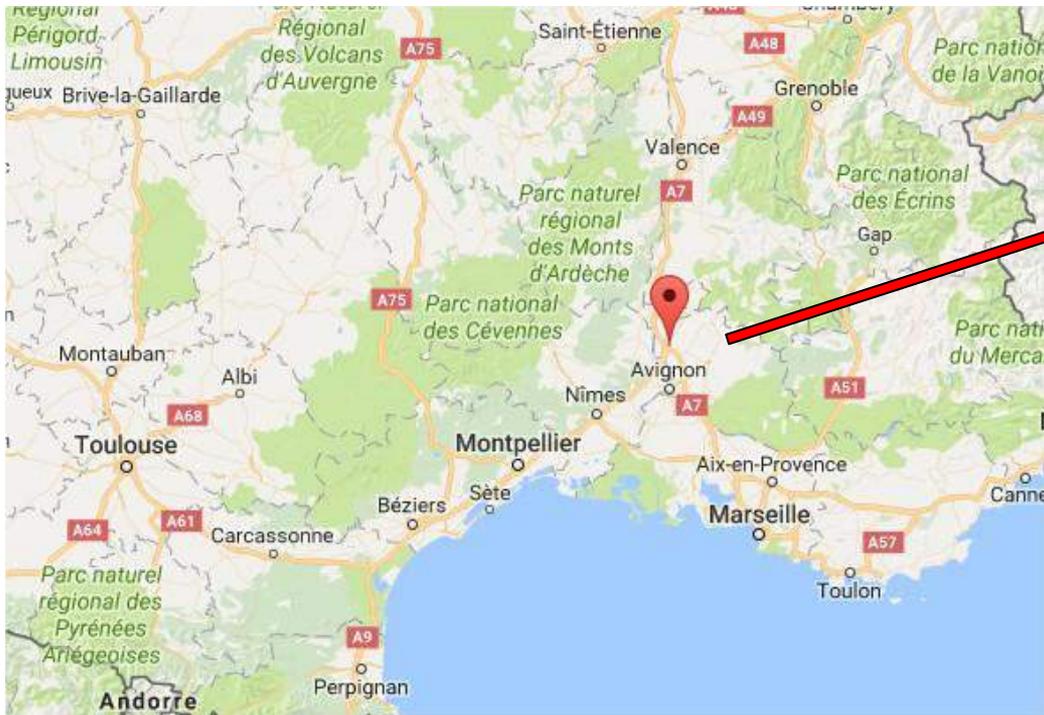
- Département : *Vaucluse (84)*
- Propriétaire : *M. et Mme Fabre*
- Essences plantées : *Eucalyptus*
- Nombre de plants : *plantation de 18 000 plants*
- Plantation en *Mars 2017*





LOCALISATION DU PROJET

Orange est une commune de 30 000 habitants située en région PACA dans le Vaucluse, proche d'Avignon et Carpentras





REGION PACA

La forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur couvre **48 % du territoire régional**. C'est une **forêt jeune et en expansion, mais fragile**. Ses différents rôles la placent au coeur d'un triple enjeu environnemental, social et économique.

- **1 517 000 hectares**, soit 48 % de couverture forestière.
- 13 % de la forêt régionale a pour vocation la **protection des milieux naturels**.
- **+ 9 500 ha/an** : la forêt avance.
- 3 600 espèces florales dont 720 protégées.
- Plus de **3 500 km de sentiers balisés**.
- 80 % des **départs de feux** sont dus à des activités humaines.
- Prévention des incendies, de restauration des terrains incendiés, de plantation et d'entretien des zones de montagne ;
- Accompagnement du sylvo-pastoralisme ;
- **Accompagne les entreprises de la filière bois** et leur structuration ;
- **Aide à l'aménagement**, avec l'Office national des forêts, des sites à forte fréquentation pour mieux les protéger.



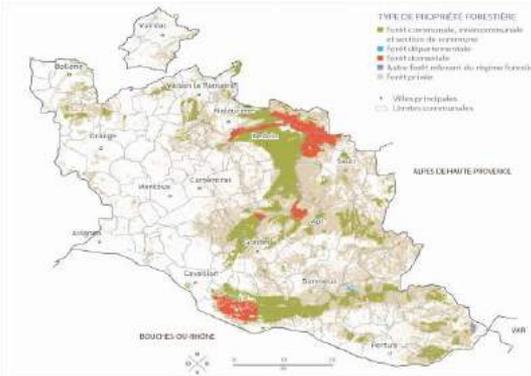
LE VAUCLUSE

Le département du Vaucluse est **un des départements les moins boisés de la région**. Il concentre un assez faible volume de bois sur pied. La croissance des forêts y est assez faible avec **25 000 ha supplémentaires de forêt entre 1980 et 2013, soit 21% d'augmentation**.

Concernant la propriété forestière, la **part des propriétés publiques** se situe au-dessous de la moyenne régionale, avec **28% (40 000 ha)** des forêts détenus par des propriétaires publics (**contre 32% en moyenne dans la région**).

Ressource forestière :

- 141 000 ha de forêts
- Un taux de boisement de 39%
- 9 Mm³ de bois sur pied
- Principales essences : 3 Mm³ de Chêne pubescent et 2 Mm³ de Pin d'Alep
- 93 000 ha des forêts privées (66%) soit 6 Mm³ (67%)





Projet de plantation

- Type de plantation : La plantation d'une terre agricole
- Additionnalité du projet : L'objectif de boisement est de remplacer une culture agricole céréalière par une production de bois d'oeuvre en Eucalyptus. Les propriétaires se voyaient refuser leur production régulièrement car les débris de laines de verre de l'usine en face de chez eux se déposait sur leur parcelle. Cette plantation est également à effectuer dans un soucis de santé publique.





Parcelle avant la plantation





Parcelle après la plantation





Parcelle après la plantation





Brix



→ Département : *Manche (50)*

→ Propriétaire : *M. Fontanet*

→ Essences plantées : *Pin laricio de Corse, Chêne sessile, Hêtre commun et autres feuillus*

→ Nombre de plants : *plantation de 10 010 plants*

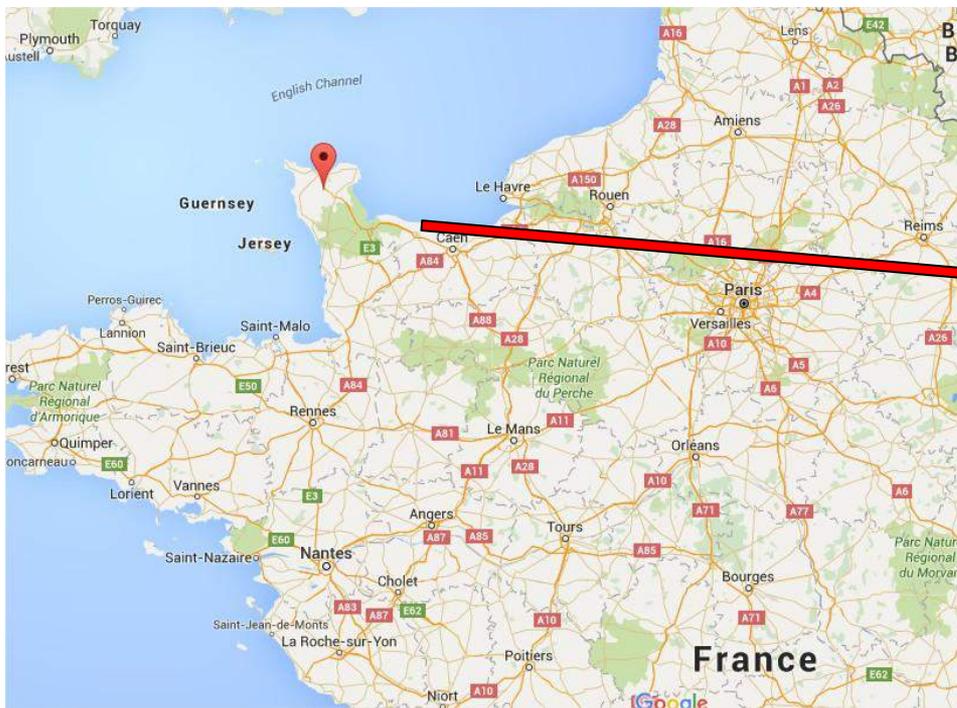
→ Plantation en *Décembre 2016*





LOCALISATION DU PROJET

Brix est une commune de 2 100 habitants située en région Basse-Normandie dans la Manche, proche de Cherbourg.





REGION BASSE-NORMANDIE

La **forêt normande**, s'étend sur près de **400 000 ha**, soit **13 %** de la surface totale de la Normandie (contre 27 % en moyenne nationale). Ce taux cache de fortes disparités départementales, puisqu'il varie de 4,4 % dans la Manche à 21 % dans l'Eure.

La **forêt privée** représente environ **300 000 ha**, soit **75 %** de la forêt normande, là encore avec de fortes disparités départementales : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche.

Par ailleurs, il a été recensé un linéaire d'environ 13 000 km de haies en Haute-Normandie et de 120 000 km en Basse-Normandie.

La forêt normande est **majoritairement composée de feuillus** (avec un peu plus de 80 % de la surface forestière totale).

Les peuplements à base des 2 chênes indigènes (chêne sessile et chêne pédonculé) sont prédominants et occupent un peu moins de **40 % de la surface forestière totale**.

Les feuillus représentent un volume sur pied de 53 millions de m³. Il est de 11 millions de m³ pour les résineux.

Les forêts normandes sont parmi les plus productives sur le territoire national. La production annuelle est estimée à 2.7 millions de m³ par an soit près de 7 m³/ha/an.



LA MANCHE

LA MANCHE

La Manche est une terre agricole qui a été divisée en petites parcelles et la préservation de vastes forêts n'était pas compatible avec l'exploitation des sols par les cultivateurs. Des talus et des haies fournies ont été conservés et **le bocage est devenu la forme de paysage typique de la région**.

Pourtant, au Moyen Âge, le département était fortement boisé. **La forêt de Brix, l'une des plus vastes** du royaume sous François I^{er}, s'étendait vers 1550 sur près de 7 000 hectares.

Aujourd'hui, la Manche est le département français au plus faible taux de boisement : 4,4 % du territoire en 1996, soit 26 000 hectares. Il possède cependant une multitude de petits bois. En revanche, les 56 000 km de haies représentent un volume supérieur aux forêts.

Ces espaces boisés sont privés à 94 % et composés par 78 % de feuillus. Le principal est la forêt de Cerisy, 2130 hectares classés réserve naturelle nationale Natura 2000 du fait de la présence de carabes dorés à reflets cuivrés.

La filière bois représente 4900 emplois dans la Manche en 2006, notamment tournés vers la construction.

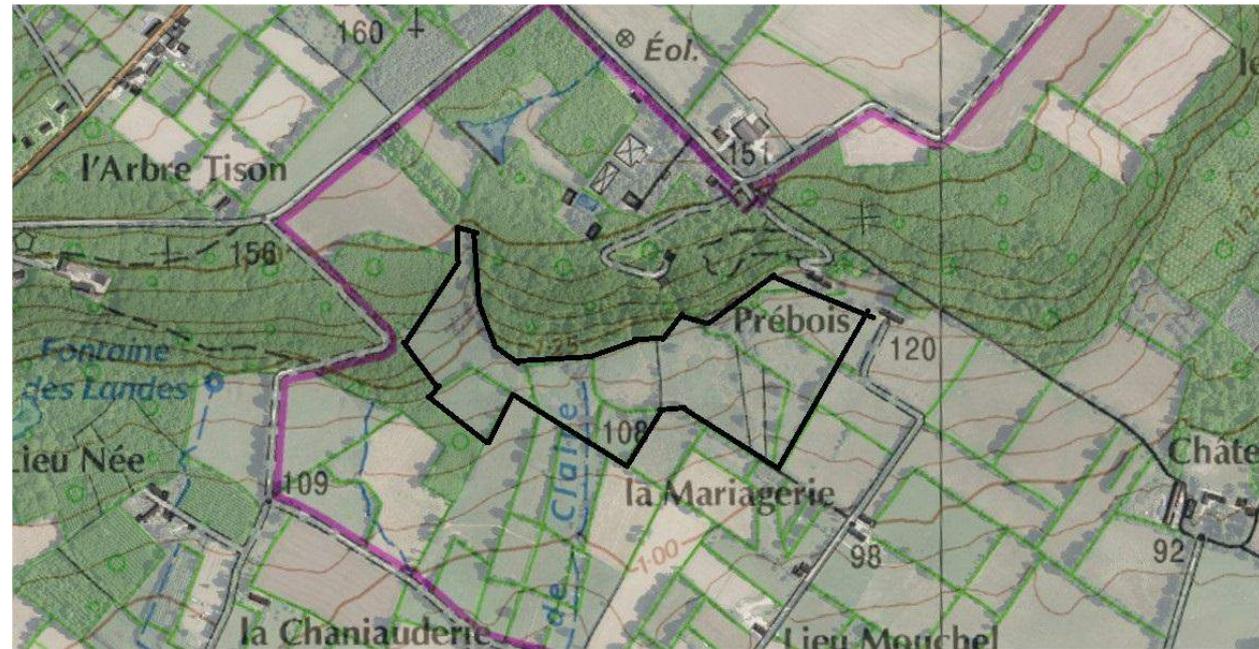


■ forêts relevant du régime forestier
■ forêt privée



Projet de plantation

- Type de plantation : La plantation d'une terre agricole
- Additionnalité du projet : Ce projet a pour but d'occuper un espace actuellement réservé à l'agriculture et donc d'aider au reboisement du département le moins boisé de France.. Ceci à terme améliorera la qualité du paysage mais aussi constituera un puits de carbone et augmentera la biodiversité environnante.





Parcelle avant la plantation





Parcelle avant la plantation





Parcelle après la plantation





Parcelle après la plantation





Le Vicel



→ Département : *Manche (50)*

→ Propriétaire : *M. Aubert*

→ Essences plantées : *Hêtre commun, Chêne sessile, Merisier et autres feuillus*

→ Nombre de plants : *plantation de 12 000 plants*

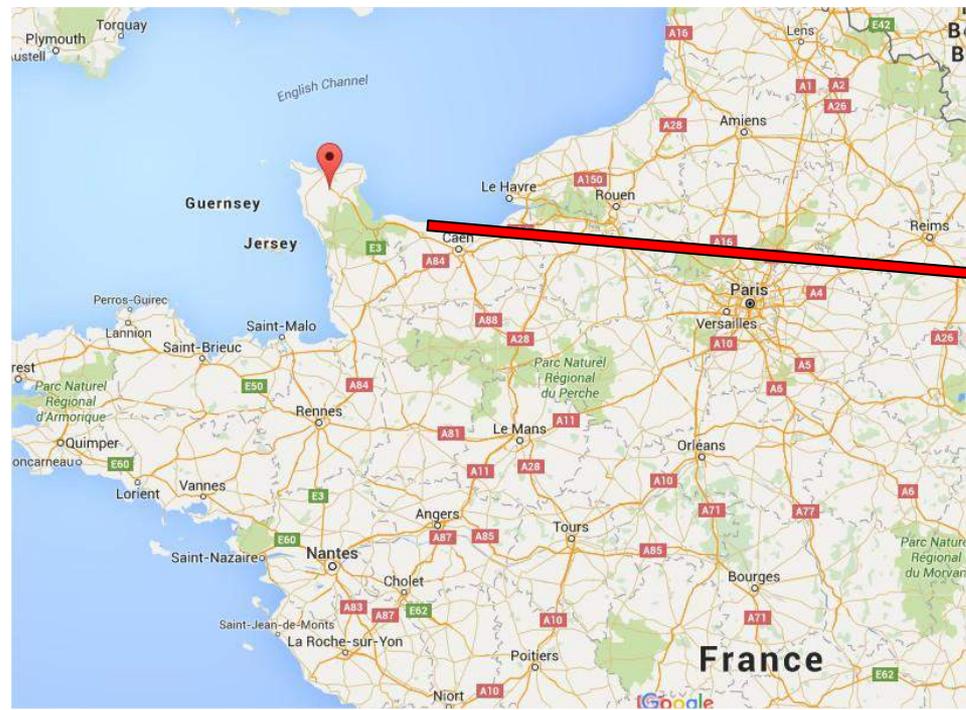
→ Plantation en *Décembre 2016*





LOCALISATION DU PROJET

Le Vicel est une commune de 133 habitants située en région Basse-Normandie dans la Manche, proche de Cherbourg.





REGION BASSE-NORMANDIE

La **forêt normande**, s'étend sur près de **400 000 ha**, soit **13 %** de la surface totale de la Normandie (contre 27 % en moyenne nationale). Ce taux cache de fortes disparités départementales, puisqu'il varie de 4,4 % dans la Manche à 21 % dans l'Eure.

La **forêt privée** représente environ **300 000 ha**, soit **75 %** de la forêt normande, là encore avec de fortes disparités départementales : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche.

Par ailleurs, il a été recensé un linéaire d'environ 13 000 km de haies en Haute-Normandie et de 120 000 km en Basse-Normandie.

La forêt normande est **majoritairement composée de feuillus** (avec un peu plus de 80 % de la surface forestière totale).

Les peuplements à base des 2 chênes indigènes (chêne sessile et chêne pédonculé) sont prédominants et occupent un peu moins de **40 % de la surface forestière totale**.

Les feuillus représentent un volume sur pied de 53 millions de m3. Il est de 11 millions de m3 pour les résineux.

Les forêts normandes sont parmi les plus productives sur le territoire national. La production annuelle est estimée à 2.7 millions de m3 par an soit près de 7 m3/ha/an.



LA MANCHE

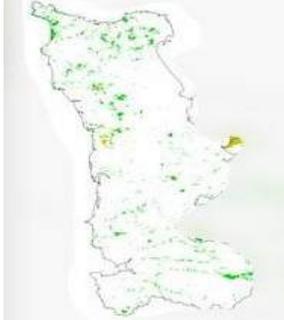
La Manche est une terre agricole qui a été divisée en petites parcelles et la préservation de vastes forêts n'était pas compatible avec l'exploitation des sols par les cultivateurs. Des talus et des haies fournies ont été conservés et **le bocage est devenu la forme de paysage typique de la région**.

Pourtant, au Moyen Âge, le département était fortement boisé. **La forêt de Brix, l'une des plus vastes** du royaume sous François I^{er}, s'étendait vers 1550 sur près de 7 000 hectares.

Aujourd'hui, la Manche est le département français au plus faible taux de boisement : 4,4 % du territoire en 1996, soit 26 000 hectares. Il possède cependant une multitude de petits bois. En revanche, les 56 000 km de haies représentent un volume supérieur aux forêts.

Ces espaces boisés sont privés à 94 % et composés par 78 % de feuillus. Le principal est la forêt de Cerisy, 2130 hectares classés réserve naturelle nationale Natura 2000 du fait de la présence de carabes dorés à reflets cuivrés.

La filière bois représente 4900 emplois dans la Manche en 2006, notamment tournés vers la construction.

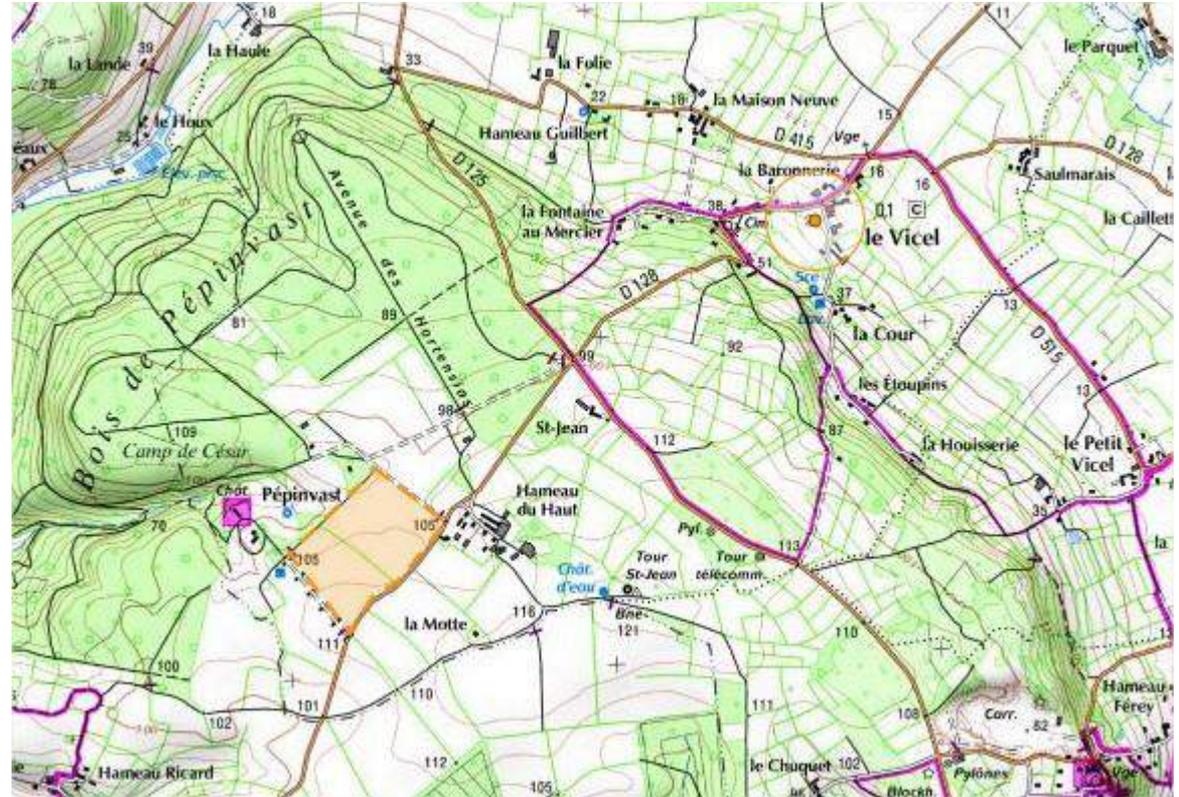


■ forêts relevant du régime forestier
■ forêt privée



Projet de plantation

- Type de plantation : La plantation d'une terre agricole
- Additionnalité du projet : Ce projet a pour but d'occuper un espace actuellement réservé à l'agriculture et donc d'aider au reboisement du département le moins boisé de France.. Ceci à terme améliorera la qualité du paysage mais aussi constituera un puits de carbone et augmentera la biodiversité environnante.





Parcelle avant la plantation





Parcelle avant la plantation





Lamballe



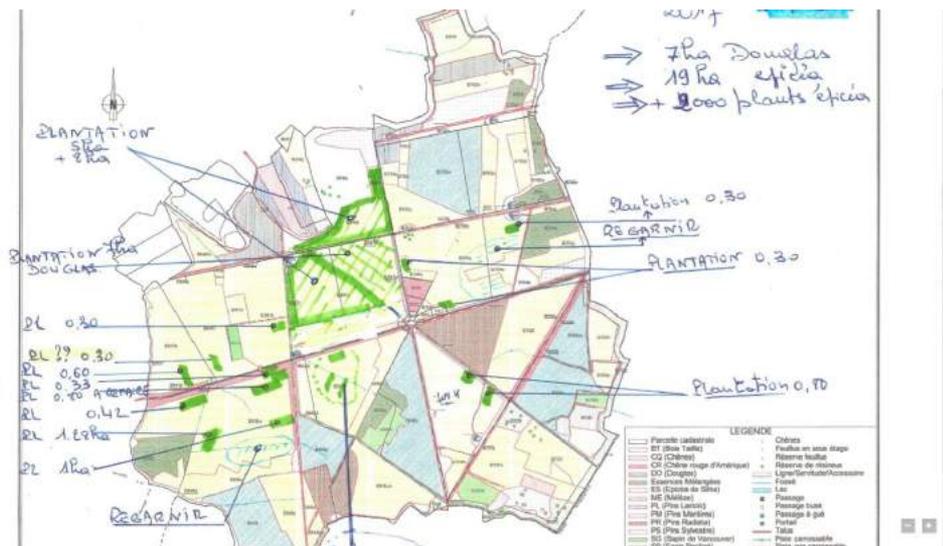
→ Département : *Côte d'Armor (22)*

→ Propriétaire : *M. Hervé Guy*

→ Essences plantées : *Epicéa de Sitka, Sapin de Douglas, Pin de Monterey*

→ Nombre de plants : *plantation de 17 000 plants*

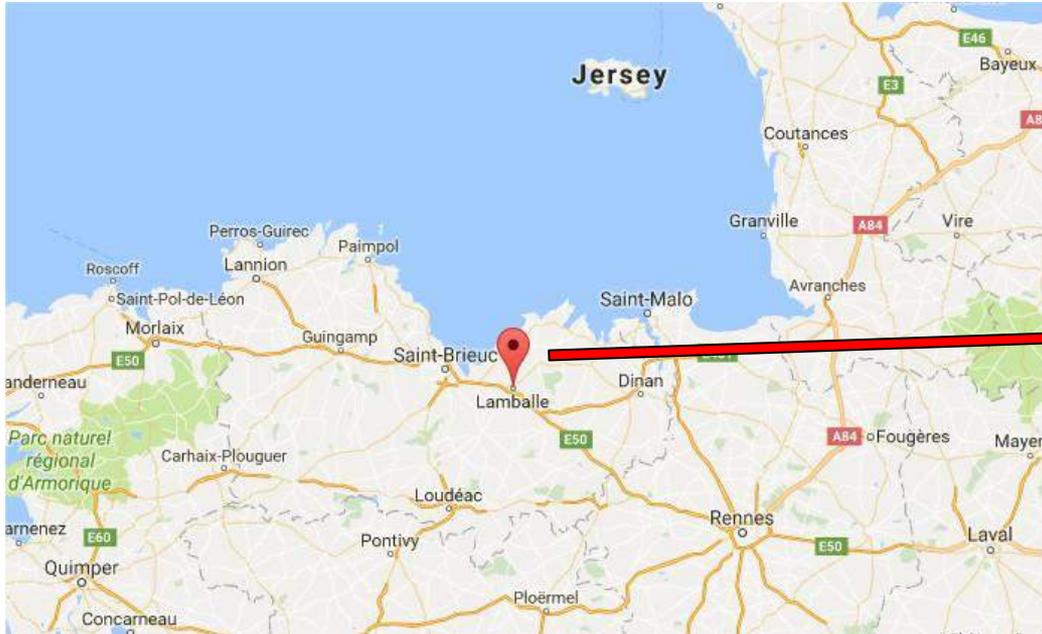
→ Plantation en *Printemps 2017*





LOCALISATION DU PROJET

Lamballe est une commune de 12 300 habitants située en région Bretagne dans les Côtes-d'Armor, proche de Saint Brieuc.

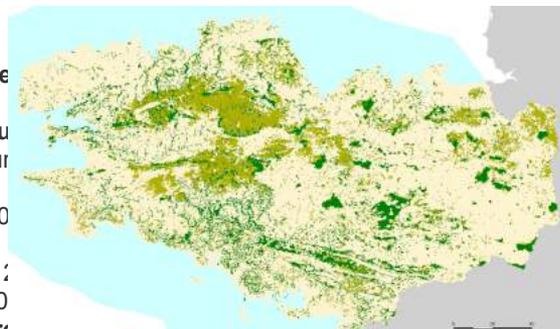


REGION BRETAGNE

La forêt bretonne couvre **332.000 hectares**, soit **11% du territoire**. C'est une des régions de France qui a le **plus faible taux de forêt (moyenne nationale 21%)**. La part de la **forêt privée représente 90%** de la superficie. Le **domaine public forestier** de la région Bretagne s'étend sur **20.000 ha**. Il comprend :

- le **patrimoine forestier de l'Etat** pour une surface de **20.000 ha**
- des **forêts communales, départementales ou régionales**, pour une surface de **1.000 ha**
- des **forêts appartenant aux établissements publics** pour une surface de **1.000 ha**
- des **forêts appartenant à l'armée** pour une surface de **2.900 ha**
- **800 ha** de forêts remises en gestion à **l'ONF par des propriétaires privés**

- auxquels s'ajoutent **40 km de côtes, dans le cadre de la restauration des dunes**, mission confiée à l'ONF par l'Etat. Riche de **nombreuses essences**, la Bretagne est par ailleurs une terre d'asile pour une vaste gamme d'arbres forestiers provenant tantôt des contrées voisines, tantôt de l'autre bout du monde. Cette diversité en espèces d'arbres est le fruit de l'histoire



CÔTES D'ARMOR

Avec une superficie boisée de **82 841 ha**, le département des **CÔTES-D'ARMOR** a un taux de boisement de **11,8 %**, inférieur au taux moyen métropolitain (évalué à **26,7 %** au 1/1/2000) mais très proche de celui de l'ensemble de la région Bretagne (**11,9 %**).

Les formations boisées de production couvrent **81 011 ha** (**97,8 %** de l'ensemble des formations boisées), et laissent **1 830 ha** (**2,2 %** du total) aux autres formations boisées, de protection ou d'agrément. La forêt est privée pour **93,7 %** de sa surface. Les terrains soumis au régime forestier, boisés pour **5 246 ha**, sont en majorité domaniaux (**66,5 %**).

La répartition par essence principale de la surface des formations boisées de production est donnée dans le tableau ci-après :

On voit que la forêt est principalement feuillue, essentiellement à base de **chênes**. On notera l'importance des **saules**, avec une place comparable à celle du **hêtre** et plus importante que celle du **châtaignier**. L'**épicéa de Sitka** est le conifère le plus représenté, avant le **pin sylvestre** et le **douglas**.





Ces plantations auront permis de :

Protéger

Les boisements en plein, les lisières et les boisements linéaires (haies), assurent de multiples fonctions de protection :

- - Adoucissement du climat local
- - Régularisation et épuration des eaux
- - Protection des sols contre l'érosion de l'eau ou du vent
- - Consolidation des berges et des talus
- - Protection des bâtiments

Créer de nouveaux paysages

Isolés, en bouquet, ou en alignement, les arbres font partie du paysage :

- - Ils intègrent les habitations dans le paysage et masquent certaines installations
- - Ils égayent le paysage grâce aux nombreuses espèces variés, à leur floraisons et coloris saisonniers

Produire

→ Production de bois

Matière première renouvelable, et pourtant déficitaire dans de nombreux pays européens, le bois a une importance économique et sociale primordiale. Le bois peut servir à la production de bois d'œuvre (menuiserie, sciage), de bois de service (poteaux, piquets, perches), ou d'industrie (trituration, papeterie), et de bois de chauffage.

→ Productions associées

En plus du bois, les boisements fournissent aussi de nombreuses productions associées : fruits (pomme, poire, cerise, châtaigne, noisette, olive, noix, champignons, escargots, plantes médicinales, miel...).





Améliorer la biodiversité

Les arbres et les boqueteaux contribuent à l'équilibre entre les espèces végétales et animales et constituent de précieuses réserves biologiques. Ils peuvent favoriser les auxiliaires naturels de l'agriculteur (coccinelles destructrices de pucerons, insectes pollinisateurs) et les micro-organismes responsables de la fertilité des sols.

Améliorer la production agricole

Les rendements agricoles et la qualité des herbages ou des cultures sont améliorés à l'abri de certaines lisières forestières et de brise-vent. Par ailleurs, les boisements et les haies brise-vent agissent à trois niveaux sur les animaux : état de santé, protection directe et indirecte du bétail.

Impacter "socialement"

L'arbre hors de la forêt offre des avantages esthétiques dans les régions de grandes cultures ou la monotonie est rompue par leurs formes et couleurs. Le calme et la détente des milieux ruraux boisés leur confèrent un rôle social et culturel à promouvoir : cueillette de fruits et de champignons, tourisme vert, activités sportives.



La vérification réalisée par Ecocert

Un contrôle des plantations réalisées par les Pépinières Naudet pour les partenaires financeurs permettra d'en vérifier le bon établissement ainsi que la bonne croissance. Il est réalisé par l'entreprise Ecocert environnement (internationalement reconnue pour la certification forestière et la certification des cultures biologiques). Cette vérification est effectuée sur un échantillon représentatif des plantations réalisées par les Pépinières Naudet à 3 reprises sur une durée de 10 ans après la plantation. Ces vérifications seront réalisées par des experts indépendants contractés par Ecocert. Au cours des vérifications terrains, différents critères seront évalués :

- Le respect de l'itinéraire technique
- Le respect des essences plantées
- La densité de plantation
- La localisation par GPS
- La surface des plantations
- Le contrat signé entre les Pépinières Naudet et le propriétaire foncier
- L'entretien éventuel de la parcelle
- La hauteur moyenne des arbres pendant une certaine période de croissance
- Le diamètre des arbres après cette période de croissance
- La qualité du sol
- A terme, ces données permettront aussi d'évaluer le potentiel d'absorption du CO2 par le boisement concerné.

